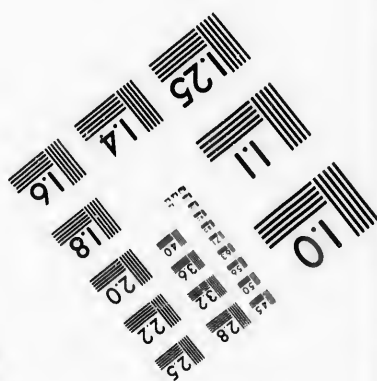
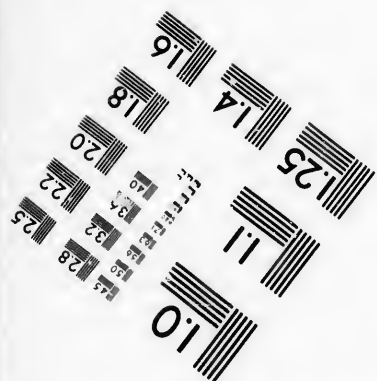
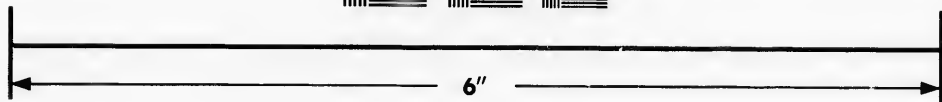
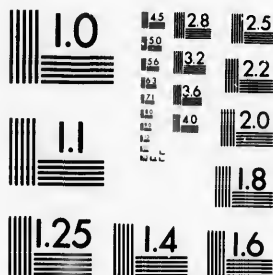


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1986**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur  | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur  |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée   | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées  |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée   | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées   |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque  | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur  | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)  | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence  |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur   | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents   | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire  |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure  | <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible  |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/<br>Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:<br>Commentaires supplémentaires: [Printed ephemera] [3] p. La page du titre de l'étiquette est reliée comme étant la dernière page du livre mais filmée en premier sur la fiche.   |   |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

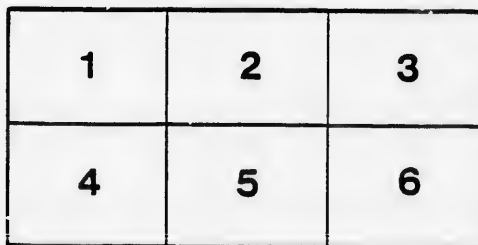
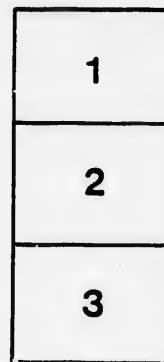
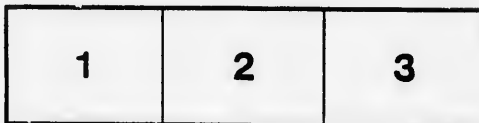
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

EN COUR D'APPEL.

~~DE~~ CONSIGNY,

Appellant,

ET

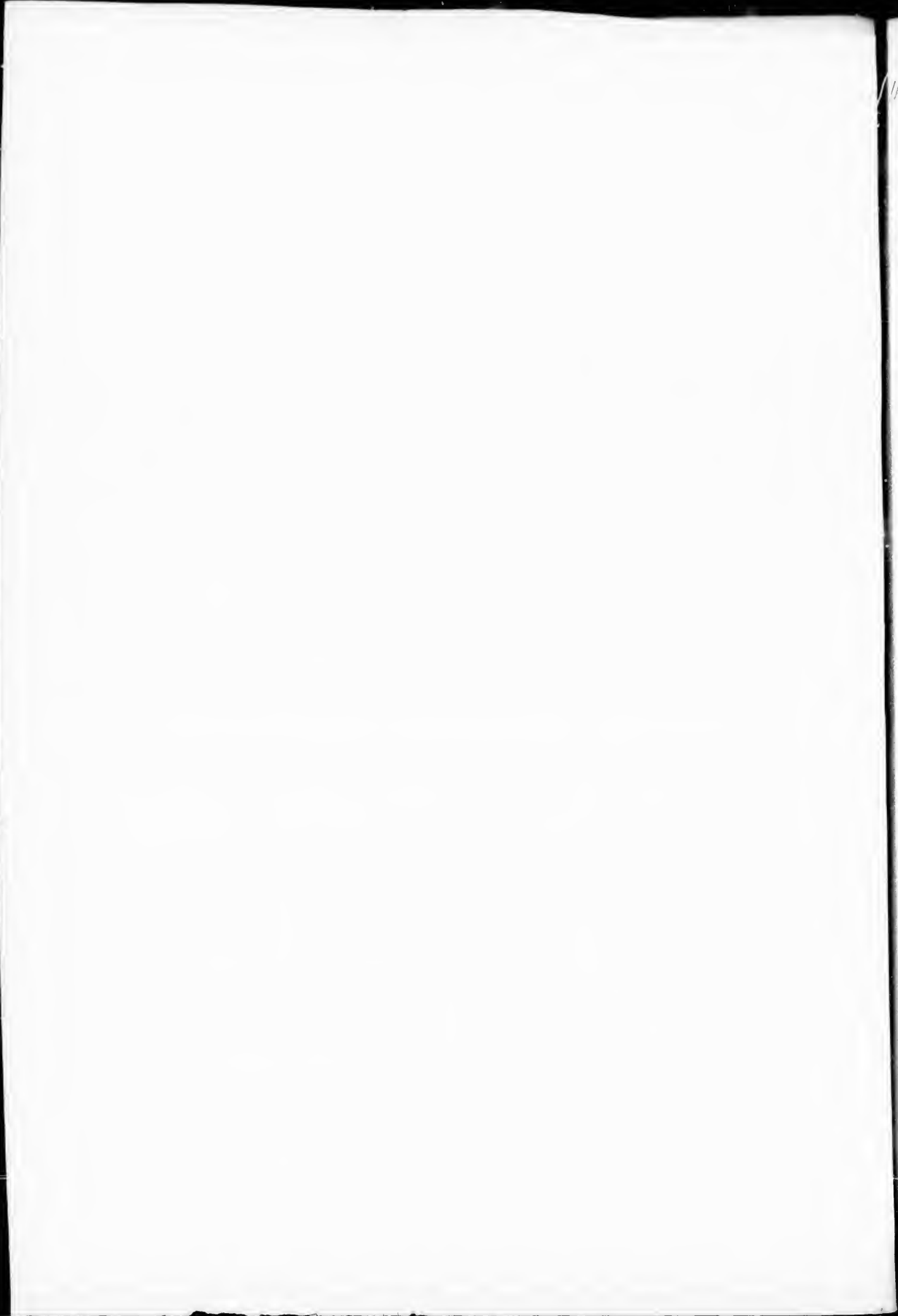
MAGDELEINE VERMIET,  
Intimée,

Factum de l'Appellant.

*Philippe Max. Ver*  
*2012*

ST. REAL, AVOCAT.

EN COUR D'APPEL.



JEAN CONSIGNY,

Appellant,

ET

MAGDELEINE VERMET,

Intimée.

CAS OU FACTUM DE L'APPELLANT.

L'ACTION de l'Intimée, Demanderesse en Cour Inférieure, étoit en Séparation à *Mensâ & Thoro*, fondée sur mauvais traitemens et sévices très graves.

L'Appellant, défendeur sur cette action, n'avoit pas comparu le premier jour de la cause et se réservoit de comparoître pour sa défense, le troisième jour après, *tertius dies post*, jour où suivant la loi il devoit être appelé une deuxième et dernière fois, avant que l'on put entrer contre lui l'acte de deuxième défaut.

Par le Statut Provincial, 41 Geo. III. chap 7e. sections 3<sup>e</sup>, il est statué que dans les causes au-dessus de dix livres sterling, si le jour que se fera le Rapport de la Sommation contre le défendeur, le dit défendeur ne comparoit pas en personne ou par Procureur, la preuve de la signification de telle sommation ayant été faite en Cour, le Demandeur obtiendra défaut contre le Défendeur et si le Défendeur étant appelé sur l'affaire trois jours après, refuse ou néglige de comparoître, la Cour pourra ordonner que telle affaire sera entendue *ex parte* tel jour qu'elle jugera convenable. et après avoir entendu et reçu les preuves suffisantes de la demande, fera entrer son Jugement contre le Défendeur, allouera les frais qu'elle jugera convenables, et décernera une Exécution telle que la loi preserit suivant la nature du cas : et par la clause 4e. que si le dit défendeur comparoit dans les dits trois jours ci-dessus, le défaut sera levé, en par le sus-dit défendeur payant les frais, il sera tenu de plaider dans le délai de trois jours.

Les Regles et Ordres de Pratique de la Cour Inférieure, section 5e. art. 2e. après avoir parlé dans l'art. 1er. du premier défaut, ordonnent que le dit (1er.) défaut une fois écrit, ne sera pas levé, à moins qu'il ne soit payé dix shellings de frais au Demandeur ou à son Procureur, excepté le cas où le demandeur poursuit *in formâ pauperis*.

Le Défendeur, Appellant, étant appelé le *tertius dies post*, paya 10s à Mr. Plamondon Procureur de la Demanderesse Intimée, pour lever le premier défaut et obtint son consentement par écrit pour comparoître. Quel fût son étounement, lorsque la Cour lui déclara qu'elle ne recevroit sa comparution que dans le cas où il payeroit une amende de 10s au Roi pour son premier défaut ! Il refusa de payer cette amende inouïe et la Cour Inférieure lui refusa la permission de comparoître, mais comme la procédure ne pouvoit être écrite sans compromettre essentiellement la Cour Inférieure en la prouvant coupable d'un vrai déni de Justice, il n'en fut fait aucune mention dans les actes de la Cour ; l'écrit présenté par l'Appellant lui fut renvoyé par les Juges et le deuxième défaut fut entré contre lui comme s'il n'eut jamais comparu. Cette suppression de la vérité étoit d'autant plus alarmante pour l'Appellant qu'elle rendoit presque impraticable l'exercice de son droit d'appel. En effet comment



une Cour de révision peut-elle corriger une injustice qu'on prend le plus grand soin de lui cacher et qui se trouve déguisé par ceux qui en ont le pouvoir, sous les apparences de la Justice ?

Cependant on lui conseilla de s'adresser à la Cour d'Appel, il le fait et ce n'est qu'après les plus grandes difficultés que cette Cour est venu à bout de faire certifier la vérité par les Honorables Juges de la Cour inférieure.

Quoiqu'il en soit le fait paroît actuellement dans tous son jour et cette Honorable Cour n'a plus rien à faire qu'à donner son Jugement sur une procédure on la Cour inférieure paroît avoir oublié tout ce dont elle auroit dû se souvenir.

QUEBEC, 14 Novembre 1820.

A handwritten signature in cursive script, likely "William Hall", written in dark ink. The signature is positioned to the right of the date and is underlined with a single horizontal stroke.

le plus grand  
pouvoir, sous

fait et ce n'est  
bout de faire  
re.

jour et cette  
sur une pro-  
elle auroit dû

*Handwritten signature*

